

C.C.A.S de LES DEUX ALPES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

48 avenue de la Muzelle

N° 2023-20

38860 – LES DEUX ALPES

Séance du 09 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 août à 18 H,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 03 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie LES DEUX ALPES, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS.

Présents : MM. Stéphane SAUVEBOIS Président du CCAS, Jocelyne MARTIN Vice-Présidente du CCAS, Stéphane GALLAND, Brigitte MANIN, membres élus, Catherine GONON, Nadjeschda PIETSCH, Enrica TASSO, Florence TRACOL membres nommées.

Absente : Mme Estelle FAURE, membre élue

Pouvoir : MM. Estelle FAURE à Jocelyne MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Nadjeschda PIETSCH

**DOMAINE : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3.1 – Conseil d'Administration du CCAS**

**OBJET : Adoption du règlement intérieur et du règlement des aides facultatives du Conseil d'Administration du CCAS**

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123-8 à R.123-28 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le règlement intérieur et le règlement des aides facultatives du Conseil d'Administration du CCAS LES DEUX ALPES tels que présentés en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,

Stéphane SAUVEBOIS